

## **PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le Vendredi 20 Mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tours-sur-Meymont se sont réunis dans la salle de réunion à la Mairie, avec une jauge maximum du public fixée à 5 personnes pour permettre de respecter la distanciation physique, sous la présidence de Mr COMBRIS Denis, Maire.

**Date de convocation :** le 12 mai 2022

**Etaient présents :** Mrs COMBRIS Denis – SAÏS William - MÉNIER Laurent – MICOLON DE GUÉRINES Christophe - RIONNET Régis – PONS Stéphane – BOITHIAS Ludovic - CHOMETTE Jordan - RODARIE Stéphane - FROUART Jean-Michel - Mmes TAILHANDIER Patricia – NIVET Emmanuelle – Mr CROZIER Hervé a donné procuration à Mr MÉNIER Laurent – Mme CHABRIER-PEYRET Mireille a donné procuration à Mme NIVET Emmanuelle

**Absent :** GROISNE David excusé

Mr le Maire déclare la séance ouverte et nomme Mr CHOMETTE Jordan secrétaire

Mr le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08.04.2022 : aucune observation

### **- Diverses délibérations à prendre pour :**

#### **\*autoriser le Maire à signer avec la SAS LE BISTROT DE LA HALLE la convention d'occupation d'une partie de l'espace public par la terrasse devant l'établissement**

Suite à la modification des statuts de la SAS Le Bistrot de la Halle, après son assemblée générale du 24 mars 2022, il y a lieu de refaire une convention d'occupation temporaire du Domaine Public En effet, la précédente signée le 05 novembre 2021, pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, n'est pas arrivée à échéance, mais la rédaction d'une nouvelle convention s'impose compte tenu de l'article 22 « caractère de l'occupation » dans le paragraphe Titre 4 « obligations de l'occupant », en ce qui concerne la modification des organes de direction. Mr le Maire propose de renouveler, dans les mêmes termes, la convention pour un an, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022. Mr le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la convention porte sur la terrasse actuelle située devant l'établissement et demande l'avis du Conseil Municipal. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 14 voix pour, autorise Mr le Maire à signer la convention conclue avec la SAS Le Bistrot de la Halle jointe en annexe en précisant que, conformément à l'article 11 de ladite convention, l'autorisation est nominative et seulement accordée exclusivement à l'occupant, c'est-à-dire la SAS Le Bistrot de la Halle.

#### **\*autoriser le Maire à faire le nécessaire pour que la Commune achète une parcelle de terrain pour agrandir le verger-conservatoire**

Suite aux discussions engagées lors des réunions des 5 novembre et 3 décembre 2021, concernant la nécessité d'agrandir le verger conservatoire compte-tenu de la multiplication de la collection d'arbres, Mr le Maire a proposé d'acheter à Mr GROISNE Jean François, qui est d'accord, les parcelles ZE 19, ZE 197 et ZE 198, pour une superficie totale de 2ha03a79ca, adjacentes à celles du verger., adjacentes à celles du verger. Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat serait de l'ordre de 2500€ et lui demande son avis.

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux donnent leur accord pour que la commune achète ce terrain, et par treize voix pour et une abstention, décident que l'acte de vente soit confié à Maître TAILHANDIER Patricia (notaire à Montmarault). Ils chargent Mr le Maire de signer tous documents utiles quant à l'achat de ce terrain.

#### **\*acquisition par EPF-SMAF parcelles MOYA et HERITIER situées en zone d'activité**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que lors des séances du 17 janvier 2019 et du 15 avril 2019, l'Assemblée Délibérante de l'époque était d'accord pour que l'EPF-SMAF Auvergne acquière pour le compte de la commune, en vue de l'agrandissement de la zone d'activité, au prix de 2€/m<sup>2</sup> une partie des parcelles sises au lieu-dit « Clair » cadastrées ZN 387 (devenue désormais ZN 394) pour environ 3000m<sup>2</sup>, ZN 388 et ZN 390 pour environ 10 000m<sup>2</sup>. La parcelle ZN 387 a été divisée en deux : ZN 393 de 126m<sup>2</sup> revenant à la commune pour l'accès à l'antenne téléphonie mobile et ZN 394 de 7058m<sup>2</sup> restant à Mr MOYA (acte publié aux hypothèques le 29 janvier 2021 et reçu en mairie le 1<sup>er</sup> mars 2022). Les parcelles ZN 388 de 2675m<sup>2</sup> et ZN 390 de 10413m<sup>2</sup> appartiennent à Mr Sylvain HERITIER. Contact va être pris avec l'EPF-SMAF pour la suite des opérations.

#### **\*Mise en place des tours de surveillance pour élections législatives (scrutins 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h)**

Mr le Maire présidera le bureau de vote, Mme TAILHANDIER et Mr MÉNIER seront assesseurs, Mme CHEVALEYRE secrétaire

De 8h à 10h : COMBRIS Denis, FROUART Jean-Michel et MÉNIER Laurent

De 10h à 12h : BOITHIAS Ludovic, CHOMETTE Jordan et RODARIE Stéphane

De 12h à 14h : CHABRIER-PEYRET Mireille, CROZIER Hervé et NIVET Emmanuelle (qui sera absente le 19 juin)

De 14h à 16h : GROISNE David, RIONNET Régis et SAÏS William

De 16h à 18h : DE GUÉRINES Christophe, PONS Stéphane et TAILHANDIER Patricia

### **- Questions diverses**

\*Décision modificative : virement de crédit budget fonctionnement de commune.

Il y a lieu de diminuer le compte 60633 de 1960€ pour mettre 1860€ au compte 673 et 100€ au compte 678.

\*Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 21 août 2020 (qui faisait suite à une délibération du 19 juin 2019), avait décidé, à l'unanimité, qu'il soit demandé à chaque pétitionnaire déposant une demande d'urbanisme un

chèque de caution qui lui serait rendu si le dossier était jugé complet par l'ADIT, service instructeur. Il s'avère que 3 permis de construire déposés en juin 2021 ont fait l'objet d'une décision tacite de rejet car l'ensemble des pièces n'avait pas été déposé en mairie dans le délai imparti. Par conséquent, les chèques ont été encaissés en avril 2022. Suite à une réclamation et après renseignement pris à la sous-préfecture d'Ambert, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme relève d'un service public administratif obligatoire pour une commune et ne doit entraîner aucune charge pour le pétitionnaire quelles que soient les circonstances. Il y a lieu de retirer la délibération du 21 août 2020. Les titres de recettes seront annulés. Désormais, la mairie ne demandera plus de chèque de caution.

-Margot DAJOUX, directrice, restera à l'école de Tours-sur-Meymont l'année prochaine. Actuellement, l'effectif 2022-2023 serait de 48 élèves (4 TPS, 5 PS, 5 MS, 5 GS, 5 CP, 6 CE1, 6 CE2, 6 CM1, 6 CM2). Une nouvelle famille devrait s'installer sur la commune dans le courant de l'été et 2 de leurs enfants augmenteraient les effectifs (1 CE1 et 1 CM2). Cette semaine, Mr Didier LIENNARD a proposé d'envoyer à Mr ROUQUETTE, directeur de l'Education Nationale du Puy-de-Dôme, un courrier signé par les maires de Vollore-Ville, Saint-Germain l'Herm, Fournols, la Chapelle-Agnon et Tours-sur-Meymont pour demander une rencontre à laquelle participeront les maires et les parents d'élèves. Mr ROUQUETTE fera le point sur les effectifs en fin d'année scolaire lorsqu'il aura toutes les inscriptions réalisées par la directrice. Les prochains ajustements de carte scolaire auront lieu en septembre.

-Les diagnostics ont été réalisés dans l'appartement libre. Il a été classé en catégorie D en performance énergétique soit 238 kWh/m<sup>2</sup>/an, ce qui permet de le louer sans faire de travaux à ce niveau-là. Une demande de location est parvenue en mairie ; Mr le maire va contacter le référent du secteur qui s'occupe de l'accueil des Ukrainiens et si les besoins couvrent les demandes, le logement sera loué.

-Mme BATISSE, qui s'occupe de l'église a informé la mairie de plusieurs petits travaux à réaliser (lasurer les portes et une fenêtre de la sacristie, changer une ampoule, tondre le gazon et désherber le parterre de fleurs, etc...). Mr FROUART est allé rencontrer les techniciens envoyés par l'entreprise Bodet pour faire le suivi annuel du clocher et de ses installations. Un devis de 2076€ TTC a été signé pour la fourniture et la mise en place du moteur volée (qui permet de sonner l'angelus) ; 2 devis restent à parvenir en mairie : un pour la visite annuelle du paratonnerre par cette même entreprise qui est habilitée et un autre pour la fourniture et la pose d'abat-sons.

-L'entreprise Malcus doit venir terminer les travaux de toiture sur la halle et les garages qui sont loués.

-Mr le Maire rappelle que le devis de Mr Costilles pour la reprise du mur de soutènement en pierre de la cure s'élève à 17424€ TTC. Les conseillers municipaux chargent Mr le Maire de le contacter pour trouver une solution moins onéreuse.

-Lors du conseil communautaire du 5 mai 2022, il a été voté le choix de rester sur une solution de tonnage moins important avec un atelier transformation car cela correspond davantage à la clientèle locale. Des travaux de l'ordre de 450 000€ à 600 000€ sont indispensables pour garder toutes les chaînes d'abattage (car les normes sont différentes pour les bœufs, veaux, porcs) et le respect des animaux. La tuerie ne pourra être mise en œuvre qu'à l'issue du recrutement d'un directeur.

-L'objectif de la loi du 21 février 2022 est de transférer les compétences eau potable et assainissement aux communautés de commune dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Des rendez-vous et des visites d'ouvrages seront réalisés.

-François Fournioux, responsable service déchet Ambert Livradois Forez (ALF), a rencontré quelques élus cet après-midi pour parler du nouvel emplacement du point de collecte contre le mur près de la porte du cimetière : peut-être faudra-t-il prévoir l'aménagement du sol sur environ 40m<sup>2</sup> ?

-Mr le Maire informe l'assemblée qu'à l'initiative d'ALF, une présentation de l'opération « solaire dôme » aura lieu le 31 mai 2022 à 18h à la salle des fêtes de Champetières : il s'agit d'un appui à l'installation de centrales photovoltaïques de 9 kWc en toitures de bâtiments publics.

-Dans le cadre du CRTE (Contrat de relance et transition écologique), ALF a fait parvenir en mairie des fiches action/projet à retourner complétées avant le 15 août 2022 pour préparer l'instruction des dossiers DETR/DSIL subventionnés par l'Etat.

-La révision allégée du PLUI suit son cours : des dossiers seront terminés en août 2022, ensuite il y aura 6 mois d'enquêtes publiques puis le passage en commissions pour que l'ensemble des opérations soit terminé fin 2023. Pour ALF, le coût est de 35 000€ à 48 000€ HT ; pour notre commune, les changements ne seront pas significatifs.

-Cette année, un feu d'artifice sera tiré le samedi 20 août dans le cadre de la fête patronale : la somme de 2500€ a été inscrite au budget. Deux fournisseurs ont fait des offres. Mr Rionnet informe l'assemblée qu'à l'occasion de la foire de la Saint-Géraud du 15 octobre, l'un des fournisseurs a fait une proposition d'animation et de jeux gonflables sur lesquels il pourra faire un prix intéressant sur le feu d'artifice du mois d'août s'il est choisi. Une réunion est programmée le 10 juin à 19h pour discuter de l'organisation de la foire et des autres manifestations de l'association avec entre autres, l'organisation d'une soirée théâtre car une proposition de pièce est parvenue en mairie.

-Mme Roux de Bouget demande à ce que la croix réparée par sa grand-mère et posée à ses frais dans le village soit retirée de la liste du patrimoine (croix privée) et du village. Mr Frouart propose d'aller la récupérer et la mettre avec les anciens objets conservés aux archives.

-Bouchage des nids de poules sur divers chemins demain samedi 21 mai 2022, présence à partir de 8h à la mairie.

-L'agent technique a préparé les emplacements pour déposer les panneaux de signalisation des villages. Bien que situé sur un terrain communal, l'un d'eux a été arraché car l'emplacement ne devait pas plaire à l'exploitant du terrain attenant. Mr Ménier précise qu'il ne peut qu'être placé à cet endroit car ailleurs, il y a un câble EDF enterré. Mr le Maire va aller matérialiser les limites et voir l'exploitant. Tous les panneaux vont être mis en place dans les prochains jours.

-Mr Ménier a rencontré un spécialiste des problèmes de sécurité du Département en ce qui concerne la circulation en agglomération. Il va proposer une solution et faire un chiffrage qui peut être subventionné de 50 à 75%, suivant le nombre d'habitants et la présence ou non de bordures le long de la chaussée.

-Mme Mandeville, accompagnée de son avocat, a rencontré Mr le Maire et Mr Saïs pour discuter de différents problèmes. En 2021, Mr Boy a été contacté pour établir un devis afin de sécuriser le mur de la cave de la maison de Mme Mandeville qui menace de s'écrouler à l'intérieur de la pièce en raison de la circulation qui passe sur le chemin. L'avocat a donné le délai de juillet 2022 pour que les travaux soient réalisés. Les agents communaux vont aller déboucher la gaine qui se trouve autour du poteau électrique pour éviter que l'eau ne se dirige vers la maison.

-Les présidents d'associations vont être contactés pour faire parvenir leur article avant le 15 juin afin qu'un bulletin municipal puisse paraître fin juin/début juillet.

-Mr le Maire donne la parole aux membres présents extérieurs au Conseil Municipal : Mme NUGIER Valérie et Mr FAURE Pierre voulaient savoir où en sont les démarches de la nouvelle carte scolaire.

Après ce débat et à l'écoute, Mr le Maire clôt la séance à 21h.

Le Maire,

Les adjoints,

Le secrétaire,